

SOMMAIRE**Edito**

Au secours ! Hébert revient...

p.2**Thème du mois**

La laïcité n'est pas une simple neutralité
(Un texte de Martine CERF publié dans
DECODA)

p.5**Les Brève'Vertes****p.8****Dernière(s) minute(s)****p.8**

« Vigilance Macron », une nouvelle rubrique
Le Conseil constitutionnel persiste avec la
Guyane
Une belle discussion avec J.C. Milner

Les nouvelles des fronts bébêtes**p.10**

La droite navrante sur la PMA
La « Gauche » bêlante sur l'état d'urgence

Le crétin du mois**p.11**

Ruffin, ça rime...

La p'tite Biblio**p.11**

Un document vidéo du professeur Gilbert
Cette,
sur la réforme du code du travail par
ordonnance

Blogs amis**p.12**

Le site « The conversation », blog ami
stagiaire

Edito

Au secours ! Hébert revient...

Une série de faits récents inquiétants témoigne de la radicalisation d'une partie de la classe politique qui, au demeurant, n'a pas été frappée par le « démagisme » que l'électorat a infligé aux grands partis classiques. Les partis frappés par le « démagisme » sont en effet les grands partis républicains : Parti socialiste, Les Républicains et UDI. Grosso modo, des partis dont l'exercice du pouvoir est resté dans une ligne sociale-démocrate depuis plus de trente ans puisqu'ils ont préservé notre modèle social, même si leur discours peut parfois déborder de la social démocratie vers un libéralisme économique plus dur ou, à l'inverse, se gauchiser à l'occasion d'échéances électorales ou de stratégies internes de certains de leurs dirigeants¹.

Le « démagisme » n'affecte pas, en revanche, ni le Front national, ni la gauche de la gauche. Tous prospèrent sur des mécontentements plus ou moins fondés, qu'ils entretiennent d'ailleurs par des discours radicaux, au besoin mensongers et mystificateurs².

¹ Si l'assertion peut surprendre concernant la droite française qui a gouverné au moins depuis les années 1990, le bilan de ses années de gouvernement est un bilan qui reste dans les clous sociaux-démocrates : au delà de son discours parfois radical voire thatchérien, sa pratique a été très modérée et elle n'a même pas fait les réformes de structure que les autres démocraties en Europe, notamment dans les pays du nord ou en Allemagne, ont conduites sous l'impulsion de partis sociaux-démocrates ; la droite tout en l'ajustant a maintenu inchangé notre modèle social et a été conservatrice de ce point de vue ; au soi-disant « opposé », la gauche de gouvernement a conduit au plan économique et social des politiques voisines tendant au même objectif : préserver l'existant

² Mystificateur, car à quoi sert de laisser croire à l'immigration zéro, au retour dans « leur » pays de tous les arabes et islamistes, au rasage social gratis, à de pseudo haines de classe etc. sur lesquels le front national ou celui des insoumis font leur beurre électoral chacun à sa manière

Des discours et des comportements hébertistes à la gauche de la gauche³, alors que cette gauche depuis un siècle s'était civilisée, y compris sous sa forme communiste et jusqu'à participer, en 1981, à un gouvernement social-démocrate. Hébertisme et père Duchesne modernes que les médias relaient avec le ravissement des benêts sans mémoire, car là est notamment le buzz.

Le Pen et Mélenchon, devenus des caricatures d'eux-mêmes, sont tous les deux encore là et ont même été élus députés pour la première fois... Comme s'ils représentaient une solution, un espoir pour notre pays. Comment une élection pourrait-elle porter aux manettes des minorités outrancières, racistes ou xénophobes repliées sur leur petitesse et leur médiocrité, ou bien une cohorte de gauchistes, de « nuitdeboutistes », de zadistes ou d'altermondialistes, gonflée aux illusions liberticides qu'on croyait oubliées ? Qui en voudrait pour s'occuper de l'avenir de la cinquième puissance mondiale ?

L'opération de « dégagisme » a en fait consisté à remplacer PS, LR et UDI massivement par des REM et dans une diversité moindre qui a réduit l'offre politique fondue dans une sorte de magma centriste, en même temps de gauche et de droite.

Comme si, pour une religion, une diversité de groupements de fidèles quiétistes étaient remplacés par un seul autre tout aussi quiétiste, tandis que les fondamentalistes et extrémistes en revanche restaient, eux, là, bien présents tout autour, en même pires qu'avant. Serions-nous rassurés ? Non. Eh bien, là c'est pareil.

Nos extrêmes populistes ressemblent davantage à du Trump, qu'à l'avant-garde éclairée d'un peuple qui s'insurge. Désolé, le peuple des légitimes indignés de Stéphane Kessel ne se retrouve pas dans celui qui plébiscite nos extrémistes. Rien à voir.

Le FN qui n'est pas un parti républicain ne nous intéresse que très peu et on le laisse à ceux qui croient aux bêtises qu'il raconte sur l'immigration et sur l'économie et le social. Au demeurant, on ne l'entend même plus dans les médias et, supplantée par Mélenchon, la Marine semble avoir cessé de plaire aux benêts. Ridiculisée à la présidentielle par un débat qui l'a démonétisée, MLP n'a plus la cote et ses électeurs ont fui aux législatives par bataillons entiers ayant compris que, la présidentielle ainsi perdue, le combat était fichu. Résultat, huit députés. C'est toujours trop pour les entendre à nonner leurs âneries habituelles, mais ce n'est pas très grave⁴.

par sa propre tambouille ? Volontiers classiquement raciste anti immigré au FN, nouvellement raciste de classe à l'extrême gauche... Aujourd'hui, franchement, le second ne vaut même pas mieux que le premier...

³ Du nom de Jacques - René Hébert qui, avec ses enragés, marqua de son maximalisme verbal et en action sanglante la période révolutionnaire en France avec la Terreur; comme beaucoup d'autres, le père du « Père Duchesne » (Journal des sans culotte) qui commença sa carrière comme journaliste la termina avec ses amis sur l'échafaud; aujourd'hui on risque beaucoup moins, sauf dans le ridicule...

⁴ La démocratie ce n'est pas tout admettre béatement et notamment ce qui est hors des clous des principes fondamentaux de la République; donc nous aurons toujours du mal à plaider pour un mode de scrutin qui donne une meilleure représentation pour les idées que nous jugeons inacceptables; pourquoi les aider à mieux se faire entendre? Faut-il attribuer le bénéfice des principes démocratiques à ceux qui peu ou prou n'entendent pas respecter la République? Doit-elle être bonne fille à ce point ?

Ce qui nous chagrine davantage, c'est la tournure prise par la gauche de la gauche, dite « insoumise » (FI), qui semble s'éloigner chaque jour de la crédibilité nécessaire à une capacité de gouvernement démocratique dans une société qui se veut libérale et dotée d'une économie de marché régulée⁵.

On jugerait que la FI singe le FN dans une course effrénée au populisme le plus vil pour rattraper ses électeurs. Une course haineuse, anti institutionnelle et que la FI manifeste au sein même des institutions de la République. Une course où l'on ne se lève plus à l'élection du Président de l'Assemblée nationale par et parmi les députés. Une course où l'on conteste la présence du drapeau de l'UE dans l'enceinte du Palais Bourbon, alors que constitutionnellement nous appartenons à l'UE et sans doute même au point que cette appartenance constitue désormais un élément de notre identité constitutionnelle. Une course où l'on décide de ne pas aller à Versailles écouter la déclaration du Président de la République devant le Parlement réuni en Congrès alors qu'il réserve ainsi audit Parlement, plutôt qu'à des journalistes le 14 juillet, sa première grande déclaration publique depuis son élection⁶.

⁵ Rappelons qu'il n'y a pas, contrairement à ce que professent certains, d'alternative démocratique à une société libérale politiquement et économiquement; c'est même un élément fondamental de notre identité constitutionnelle depuis l'adoption de la DDHC de 1789

⁶ Alors même que Mélenchon n'a de cesse de réclamer un Parlement plus respecté et même souverain dans le cadre de sa VI République il décide de ne pas se rendre à cette réunion du Congrès qui replace le parlement au centre; en outre, on lui rappellera qu'en 1981, celui qu'il idolâtre a fait un telle communication au Parlement par écrit le matin même de la déclaration de politique générale de son Premier ministre Pierre Mauroy devant l'Assemblée nationale (voir à cet égard l'excellent article paru sur le site « The conversation » qui règle leur compte aux benêts des médias qui ne connaissent et ne comprennent rien : http://theconversation.com/discours-au-congres-les-habits-neufs-du-president-macron-80378?utm_medium=email&utm_campaign=Des

On observe ainsi que, dans ce pays, le FN est ainsi plus respectueux des institutions et de la République que la France insoumise de Hébert/Mélenchon... Quelle tristesse pour la gauche qui a porté la République à bout de bras contre toutes les droites. Aujourd'hui, la gauche de Mélenchon la piétine et la bafoue.

La France insoumise est en effet sur une mauvaise pente, celle d'une régression à un hébertisme débile d'il y a deux siècles, inacceptable et qui ne réunira jamais 50% des français. Du nihilisme politique.

Mélenchon picole à la Hébert, mais c'est le peuple qui va trinquer s'il n'y plus que des socio libéraux ou des partis de droite comme perspectives de gouvernement. Ce n'est pas de la sorte qu'on risque de dégonfler l'abstention. L'autre gauche, sociale démocrate, n'existe plus autrement que sous la forme dégradée de groupuscules qui naissent à foison pour mieux dépecer le PS au gré des ambitions personnelles. Il y a de quoi être désespéré.

En outre, l'incurie insoumise, qui semble sans limite, renforce à chaque pas, à chaque mot, à chaque éructation la crédibilité de la REM et dégrade la perspective d'une vraie gauche de gouvernement... Bref, pour ceux qui restent attachés aux valeurs de la gauche sociale démocrate, on est mal barré et pour longtemps⁷.

[⁷ Merci les « frondeurs », alliés objectifs des insoumis, et leur héros Hamon qui à peine sorti des primaires n'a eu de cesse de vouloir pactiser avec eux. Ils ont tué en France la social démocratie après lui avoir savonné la planche pendant cinq ans au prix de tous les mensonges les plus énormes. L'assassinat est désormais consommé : ils l'auront construit nickel : ils](http://theconversation.com/pour-20juillet-202017-2077566140&utm_content=Des%20nouvelles%20de%20The%20Conversation%20pour%2020juillet%202017%20-2077566140+CID_f536d1716001dbd05a8caa32a5a3e905&utm_source=campaign_monitor_fr&utm_term=Discours%20au%20Congrs%20%20les%20habits%20neufs%20du%20Prsident%20Macro n)... Mélenchon nous prend pour des pommes...</p></div><div data-bbox=)

Devient-on néanmoins pour autant, du moins quand on est vertébré d'un point de vue républicain, frontiste parce que les islamistes nous emmerdent ? Franchement ? Non, évidemment, non. Donc, jamais frontiste. En ayant refusé la haine raciste ou xénophobe du repli national, doit-on revenir au vieux ressort hébertiste de la haine sociale face aux injustices et à une globalisation qui tend à tout broyer. Impossible également du fait des mêmes vertèbres républicaines. Donc, jamais avec les insoumis et ses pitoyables dirigeants. Que ce soit clair, qu'ils n'attendent pas ici la moindre considération, mais les critiques impitoyables que méritent les assassins de la social-démocratie.

Puisque ce sera long et que le peuple frontiste et/ou mélenchonien⁸ nous désespère, soutenons donc, pas par conviction mais par nécessité, encore davantage qu'on pouvait être tenté de le faire, ceux de la REM qui se tournent résolument vers l'avenir, plutôt que vers des haines recuites que l'on croyait abandonnées définitivement. L'espoir est de leur côté, pas de celui des aigreur, de la haine sociale de classe et des rancœurs destructrices.

En politique, pour les gens sensés et dotés d'une empathie normale, il n'y a pas d'ennemi, il n'y a que des adversaires. La haine n'y a pas sa place au XXIème siècle, avec ou sans culotte.

Quant aux médias, ils semblent ne se repaître que de tout ce qui est petit et médiocre, flattant toutes les bassesses dans lesquelles ils se complaisent. Ils nous le prouvent tous les jours.

Ils vont s'attacher sans délai, et c'est déjà commencé, à laminer le Jeunot (même s'il est notre dernière station avant le populisme), dès lors qu'ils viennent de se rendre compte qu'il ne leur servait pas la soupe en maîtrisant sa communication comme il l'entend et non pas selon ce qu'ils souhaitent. Ils ont craché à la gueule de Hollande pendant cinq ans alors même que celui-ci leur servait ce qu'ils attendaient, et ils l'ont malgré tout déchiqueté...

auront réussi à faire croire à une grande partie du pays que Hollande avait en 2012 le programme de la gauche radicale et qu'il a trahi en ne le mettant pas en œuvre. Pour cela, ils ont même travesti le propos du discours du Bourget en en changeant les mots qu'ils jugeaient sans doute insuffisants pour qualifier la trahison (à propos de la « Finance internationale », « ennemi » a ainsi très opportunément remplacé « adversaire » dans les mots qu'ils ont « aimablement » prêtés au candidat). A Moscou on trafiquait les photos, eux maquillent les discours. Ils ont aussi fait croire aux français que leur pays, quasi champion du monde de la protection sociale, des dépenses publiques et des prélèvements obligatoires, ce dont on se félicite, était en situation d'austérité ! Ils ont aussi menti sur un soi-disant virage de la politique économique à partir de 2013 faisant croire, avec l'aide des benêts des medias qui gobent toutes les âneries, qu'on était passé à une politique de droite privilégiant l'offre alors qu'il s'est agi, tout au plus, d'une légère inflexion de politiques publiques qui restent massivement des politiques de la demande (à plus de 80% des dépenses publiques et sociales) ! Quand on veut tuer son chien on l'accuse de la rage... Ils voulaient tuer la social démocratie, il ne fallait pas lésiner... Ils n'ont pas lésiné. Et les ânes ont gobé le jour, la nuit, debout ou couchés...

⁸ « Ce peuple » (on y met des guillemets car il n'est pas « un » mais au contraire un simple agglomérat sans colonne vertébrale), n'en n'est pas à son premier coup : on lui doit, et c'est une première dans l'histoire institutionnelle des démocraties, le refus, sur le même ressort de l'adition de tous les populismes, en 2005 d'une première Constitution pour l'Europe... « L'entente » sinistre rouge/brun a de nouveau frappé pour tuer la social démocratie en France ; maintenant la voie est ouverte car un seul centre, même macronien et puissant, n'offre pas une capacité de résistance solide et durable... le danger est là et Mélenchon qui le sent et le sait entend en profiter

Alors, vous pensez bien, le Jeunot qui leur résiste et ne leur concède rien... D'après vous, que vont-ils en faire ? Le déchiquter aussi. Un motif de plus pour le soutenir derechef et dare-dare même si on n'est pas de la REM.

Thème du mois

La laïcité n'est pas une simple neutralité

Laïcité, séparation, neutralité par Martine CERF⁹,

« Il est maintenant courant d'entendre et de lire que le concept de laïcité admet plusieurs définitions, qu'il serait flou et difficile à cerner. Il n'en a pas toujours été ainsi. La perception de la laïcité a été brouillée par les nombreuses analyses plus ou moins objectives, recherches et publications souvent entachées d'idéologie qui trouvent un écho dans les médias peu soucieux de faire le tri entre les expressions idéologiques et les démarches scientifiques.

Une définition pourtant claire, mais qu'il faut chercher

Si la Constitution de 1958 affirme dans son préambule, comme celle de 1946, que « la France est une République laïque, indivisible, démocratique et sociale », le contenu de la laïcité n'y est pas défini. Cette absence de précision constitutionnelle a pour conséquence de prêter le flanc à toutes les tentatives de détournement qui visent à remettre en cause le principe de séparation.

La loi votée le 9 décembre 1905, dite loi de séparation des Églises et de l'État, ne mentionne pas non plus les mots « laïques » ou « laïcité ».

⁹ Texte de Martine CERF, auteur de « *Ma Liberté, c'est la Laïcité* » (Paris : Armand Colin, 2015) a dirigé, avec Marc Horwitz, le *Dictionnaire de la laïcité* (Paris : Armand Colin, 2e éd. 2016). Elle est secrétaire générale de l'association EGALE (Égalité, laïcité, Europe), et à ce titre, fortement impliquée dans la promotion de la laïcité en France et dans l'Union européenne. Elle est aussi abonnée à DECODA !

Il n'en faut pas plus pour que certains, nombreux, remettent en cause le lien qui existe entre laïcité et séparation. Ils se contentent de définir la laïcité par la neutralité de l'État, qui aurait pour but de respecter la liberté de conscience, ou seulement la liberté religieuse. D'autres ne la définissent pas et appellent laïcité toutes les formes de gestion du religieux et du politique. Ce qui permet à Jean Baubérot de recenser 7 laïcités¹⁰, dont la « laïcité concordataire », un bel exemple d'oxymore ou encore de nommer « laïcité », le retour à l'identité chrétienne prôné par le Front national.

Pourtant, un réflexe élémentaire aurait consisté à consulter la définition du dictionnaire qui, le premier, définissait précisément le mot laïcité. Il s'agit du Dictionnaire de pédagogie de Ferdinand Buisson, dans son édition de 1911. Voici ce qu'on peut y lire :

« La Révolution française fit apparaître pour la première fois dans sa netteté entière l'idée de l'État laïque, de l'État neutre entre tous les cultes, indépendant de tous les clergés, dégagé de toute conception théologique.[...] Malgré les réactions, malgré tant de retours directs ou indirects à l'ancien régime, malgré près d'un siècle d'oscillations et d'hésitations politiques, le principe a survécu : la grande idée, la notion fondamentale de l'État laïque, c'est-à-dire la délimitation profonde entre le temporel et le spirituel, est entrée dans nos mœurs de manière à n'en plus sortir. ».

La séparation y est ainsi mentionnée sans aucune ambiguïté.

Depuis plus d'un siècle, les adversaires de la séparation n'ont cessé d'attaquer la laïcité, soit en avançant qu'elle serait libéricide pour les croyants, soit en essayant de dévaloriser les laïques en les faisant passer pour des intolérants, des xénophobes ou des racistes.

¹⁰ *Jean Baubérot, « Les 7 laïcités françaises », Maison des Sciences de l'Homme, coll. « interventions », 2015*

Le procédé n'est pas nouveau : on préfère l'injure à l'argument, pour décrédibiliser l'interlocuteur et ses idées. Ce faisant, on évacue tout débat d'idées et on cherche à imposer son point de vue par l'intimidation.

Alors que la laïcité est intimement associée à l'émancipation de l'individu de tous les dogmes, à l'élargissement des libertés, toute une frange d'intellectuels, spécialistes de l'étude des religions et de la laïcité, la définissent sans vergogne comme étant la simple neutralité de l'État. La liberté religieuse serait selon eux, le principal objectif à atteindre. Ils ne mentionnent que très marginalement les libertés des athées, des agnostiques ou des indifférents aux religions¹¹.

Comprendre la différence entre séparation et neutralité

Dans le cadre de la simple neutralité, rien n'empêche les dirigeants religieux d'un État neutre de s'immiscer dans la vie politique, tandis que les politiques, eux, sont sommés de ne pas s'occuper de religion. L'État peut parfaitement s'accommoder du financement de tous les cultes. On comprend dès lors, l'intérêt de certains dirigeants religieux pour la seule application de la neutralité.

La séparation en revanche, identifie bien les champs d'action du politique et du religieux. Elle assure la totale liberté des citoyens. Ils sont maîtres de leur vie spirituelle et la décision de suivre ou de s'affranchir de la cohorte des interdits religieux leur appartient pleinement. Le financement des cultes est interdit. Ceux-ci s'organisent librement sans ingérence de l'État.

La laïcité a favorisé des lois de libertés

Il suffit de regarder la longue liste des libertés acquises en France au cours du XXe et du XXIe siècle pour se rendre compte que pour beaucoup de lois récentes de libertés auraient été bloquées, si un quelconque clergé avait eu la possibilité d'apposer son veto¹². On peut en dresser une liste non exhaustive : la loi Neuwirth donnant accès à la contraception, la loi Veil autorisant l'IVG, la loi Taubira ouvrant le mariage à deux personnes de même sexe, les lois Léonetti permettant la sédation en fin de vie, la suppression du délai de réflexion imposé aux femmes avant une IVG ou le délit d'entrave...toutes lois votées par un Parlement que la laïcité rendait libre de débattre.

Mais ces réalités échappent à nos auteurs adeptes de la neutralité, qui persistent à ne voir comme dernières lois laïques que celles qui formulent des interdictions, comme celle de 2004 sur les signes religieux à l'école, ou celle de 2010 sur l'interdiction de masquer son visage dans l'espace public (qui n'avait pourtant rien à voir avec la laïcité, mais avec les principes républicains et de la sécurité publique).

Pour ces mêmes auteurs qui vilipendent la séparation, les laïques qui la soutiennent ne sont que des « laïcistes » ou « laïcards » xénophobes ou des « islamophobes »¹³. La séparation stricte ne serait qu'une laïcité « dévoyée ».

Le summum a été atteint après les assassinats perpétrés à Charlie Hebdo, où nombre de ceux-là considèrent que les caricaturistes de Charlie, « l'avaient bien cherché ». Ils justifiaient ainsi le meurtre pour des idées et pour des dessins...

¹¹ *Sur le caractère décisif de la non-croyance dans la constitution du concept de laïcité, voir C. Kintzler, « Penser la laïcité », Paris : Minerve, 2015, ch. 1, p. 14-19*

¹² Cf. Gérard Delfau, « Laïcité, défi du XXIe siècle », coll. *Débats Laïques*, L'Harmattan, 2015

¹³ Ce terme étant même instrumentalisé par des mouvements proches des frères musulmans, pour faire taire les laïques, effarés qu'on puisse les traiter ainsi

Des insultes d'autant plus inacceptables qu'elles désignaient indirectement des cibles aux fanatiques.

Le durcissement des religions en réponse à la sécularisation de la société

A l'évidence, la sécularisation de notre société progresse. Les sondages annoncent qu'une majorité de la population se dit athée ou sans religion en France depuis 2012, en Europe depuis 2015¹⁴. Dans le même temps apparaît un raidissement sur des revendications d'ordre religieux : volonté d'afficher sa religion comme marqueur identitaire, réclamations pour que la société s'adapte à une pratique religieuse, demandes de subventions publiques pour des associations culturelles, contestations de nos lois ou règlements au motif qu'ils gênent l'exercice de la religion... Il n'est pas indifférent que les deux phénomènes se produisent simultanément. On peut y lire un réflexe de défense de dirigeants religieux qui voient leurs ouailles fondre au fil des années. Il reste cependant que renoncer à la séparation ferait reculer nos libertés et en premier lieu, l'égalité entre les femmes et les hommes et les droits des femmes.

Ce n'est pas parce que des groupes minoritaires accentuent la pression contre la séparation qu'il faut leur céder.

L'étrange défense d'une uniformisation européenne

Enfin dernier argument des partisans d'une simple « laïcité-neutralité » : la France serait seule en Europe à avoir établi une séparation aussi stricte, ce qui sous-entend qu'elle aurait forcément tort. Étrange paradoxe en vérité. Alors que les mêmes ne cessent d'affirmer qu'il faut préserver les différences entre les êtres humains, ils récuseraient les différences entre les États ?

La France devrait aligner sa législation sur celle des autres pays européens, sur l'Allemagne par exemple, qui a sous-traité une grande partie de son action sociale aux Églises ? Comment justifier cette défense de l'uniformisation, dans une Europe dont la devise est : « unie dans la diversité » ?

Donnons encore la parole à Ferdinand Buisson qui écrivait il y a plus des 100 ans, des lignes étonnantes d'actualité : « Les inconséquences dans la pratique, les concessions de détail, les hypocrisies masquées sous le nom de respect des traditions, rien n'a pu empêcher la société française de devenir, à tout prendre, la plus séculière, la plus laïque de l'Europe. »¹⁵

La séparation accompagne les libertés

En Europe, deux États, La Suède en 2000 et la Norvège¹⁶ en 2013 ont accompli la séparation entre la religion et l'État. Le Luxembourg accroît la distance entre l'État et les Églises, méthodiquement depuis plusieurs années après avoir renoncé à subventionner les cultes. Les seuls exemples de pays qui restituent aux Églises un plus grand rôle politique sont la Pologne et la Hongrie, exemples dont on aurait du mal à s'enorgueillir tant ces états rejettent dans le même temps les libertés de l'état de droit et la démocratie. Aux marges de l'Union européenne, la Turquie a entamé une longue descente vers une dictature théocratique.

Ne faut-il pas voir dans ces exemples, la confirmation même que la laïcité ou la séparation accompagnent naturellement les États de droit, tandis que les États non démocratiques appuient leur « retour à l'ordre » sur la collaboration avec une religion hégémonique fort peu soucieuse de libertés individuelles.

¹⁵ *Ferdinand Buisson (dir), article « Laïcité », Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire, éd. 1911, publication numérique de l'Institut national de recherche pédagogique*

¹⁶ *Sans être membre de l'UE, la Norvège en est un partenaire proche*

¹⁴ *Sondages Win Gallup 2012 et 2015*

Voilà pourquoi il nous faut continuer de porter cette belle idée de séparation, émancipatrice pour tous les êtres humains.»

Martine CERF

Texte de Martine CERF en [document média joint](#)¹⁷.

Les BrèV'Vertes de Lucas

Les BrèV'Vertes de Juillet seront publiées en Billet d'Actu spécial d'ici quelques jours.

Dernières minutes...

1) « Vigilance Macron »¹⁸ : Philippe, Darmanain ne vous payez pas notre tête !

Alors que la Cour des comptes soulignait dans un audit récent un dépassement budgétaire prévisible sur l'exercice 2017 par rapport aux prévisions en Loi de finances initiale adoptée fin 2016, le Premier ministre et celui du Budget se sont précipités sur les plateaux et devant les micros avec des réactions droitières qui n'ont rien « d'En marche », mais relèvent davantage d'un bon vieux « En voiture Simone », que la grande dame récemment partie nous pardonnera puisque, en privé paraît-il, elle avait beaucoup d'humour.

¹⁷ Le blog de Catherine Kintzler, Mezetulle (blog ami de DECODA) a publié ce texte il y a peu : voir <http://www.mezetulle.fr/laicite-separation-neutralite-par-martine-cerf/>

¹⁸ Quelques mots sur la création de cette Rubrique « Vigilance Macron », rubrique nouvelle et permanente dans nos « Dernières minutes » : on n'est pas dans ces colonnes des « groupies » de la REM, ni des ennemis non plus, plutôt des soutiens bienveillants mais vigilants, d'où l'initiative de créer cette rubrique ; vous pourrez l'alimenter de ce que vous relèverez d'inadmissible ou de discutable dans la politique conduite ; on ne l'admettra pas sur le terrain purement idéologique et avec les méthodes d'un adversaire de la REM mais d'une manière sérieuse et documentée en distinguant bien, pour ne pas enfumer, les faits et les données des opinions

En effet, ces deux soudards, ex LR, ont fait gober aux médias et au bon peuple que la cause du dérapage était dans le dégel du point d'indice des fonctionnaires et que donc, of course, il fallait décider d'y revenir, ce qu'ils ont immédiatement fait le jour même sur le premier plateau du JT de 20h venu.

En réalité, quand on y regarde d'un peu près, le dépassement d'une prévision initiale (du gouvernement Valls) par une autre plus récente (de la Cour des comptes...), puisque l'exercice budgétaire est encore en cours, n'aura pas pour cause directe lorsqu'il sera effectif, le dégel du point d'indice des fonctionnaires (gelé depuis 2010 et jusqu'à 2016). Il a pour cause imprévue (et non pas insincère comme l'a maladroitement relevé la Cour des comptes) d'autres causes bien identifiées dont certaines survenues en 2017 (recapitalisation d'Areva) et d'autres résultant du Pacte de sécurité face au terrorisme international¹⁹.

Pour une analyse budgétaire sérieuse et complète des causes de ce futur dérapage budgétaire d'excellentes analyses ont été publiées²⁰. Le Premier ministre et son ministre du budget, en « bons » hommes de droite, ont donc pris prétexte du résultat de cet audit de la Cour des comptes - qui montre que si l'on ne fait rien notre déficit public pour 2017 sera supérieur de 8,4 milliards d'euros aux prévisions de déficit, soit un déficit à 3,2% du PIB au lieu des 2,8% annoncés - pour revenir sur une mesure qui, directement, n'a rien à voir avec les causes de ce déficit supérieur, même si son poids n'est pas négligeable dans les dépenses publiques, puisqu'elle coûte 2 milliards.

¹⁹ « Pacte de sécurité » qui supplante le « pacte de stabilité » européen (qui nous contraint à réduire notre déficit budgétaire à 3% du PIB) puisque nous finançons seul cette lutte qui protège et profite à tous les pays de l'UE alors que nous sommes seuls à payer... L'UE serait malvenue de s'en plaindre

²⁰ Voir par exemple :

<http://bfmbusiness.bfmtv.com/france/cheques-en-bois-de-8-milliards-les-4-causes-du-derapage-budgetaire-1198408.html>

Juste parce qu'ils l'ont dans le pif, ladite mesure qui engraisse, n'est ce pas, ces fainéants de fonctionnaires.

En effet, ils auraient pu décider de remettre en cause d'autres dépenses sur un montant total de plus de 1200 milliards de dépenses publiques et sociales. Ils ne l'ont pas fait et c'est un choix politique qu'ils doivent assumer plutôt que tenter de nous faire prendre leur solution pour la cause du problème. Une bonne vieille mesure de bons vieux et classiques droitiers. Voilà la réalité.

Fais gaffe Jeunot en nous enfumant, ils t'enfument aussi. Ca ne pourra pas durer trop longtemps sur des telles bases...

2) Le Conseil constitutionnel persiste et signe avec la Guyane

Nous reviendrons par un vrai commentaire complet dans un prochain numéro sur la récente décision du Conseil constitutionnel qui valide le régime dérogatoire de la Guyane, département dans lequel le conseil départemental de la collectivité territoriale rémunère les ministres du culte catholique comme en Alsace-Moselle, sans qu'il y ait eu là-bas d'occupation allemande !

D'ores et déjà on vous livre le texte de la décision du Conseil constitutionnel²¹ qui surprend quand même car la décision aurait pu et dû, sans trop de peine selon nous, être autre. En effet, la situation de la Guyane résulte d'une carence du pouvoir exécutif qui n'a jamais pris le décret qui aurait rendu la loi de 1905 applicable dans ce département.

²¹ Voir la décision du Conseil : <http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/les-decisions/acces-par-date/decisions-depuis-1959/2017/2017-633-qpc/decision-n-2017-633-qpc-du-2-juin-2017.149052.html> et le commentaire de Charles Arambourou sur le site de l'UFAL : <http://www.ufal.org/laicite/guyane-le-conseil-constitutionnel-poursuit-le-detricotage-de-la-laicite>

La carence de l'exécutif dispense du respect des principes constitutionnels, comme le principe de laïcité. Cela fait peur car appliqué à d'autres principes constitutionnels on frémit des conséquences.

On se demande où le Conseil constitutionnel a la tête²². En fait, sans jurer de rien, on est presque certain que le Conseil constitutionnel qui fait autant, sinon plus, de l'opportunité que du droit (ce en quoi il n'est pas une véritable Cour suprême) n'a pas voulu déstabiliser le régime d'Alsace-Moselle en condamnant constitutionnellement celui de la Guyane. Mais cela reste une faute.

Après celle commise en février 2013 par le Conseil qui a élevé au niveau constitutionnel certains principes posés par la loi de 1905 et pas d'autres²³, cela commence à faire beaucoup ! On y reviendra prochainement pour tout mettre en perspective.

3) Une belle discussion avec J.C. Milner sur Mezetulle

Intéressante discussion avec Jean-Claude Milner sur le site de Catherine Kintzler, « Mezetulle », à propos de la lecture, discutable selon moi et quelques amis, de la Déclaration des droits de 1789 par ce philosophe (voir notre débat avec lui dans les commentaires sur son texte paru dans Mezetulle qui reprend les idées de son ouvrage « Relire la Révolution » paru en 2016 : <http://www.mezetulle.fr/lenjeu-de-republique-rapport-droits-homme-droits-citoyen/>).

²² D'autant qu'il nous y reste encore un ami après le départ de Nicole Belloubet pour la Chancellerie

²³ Voir notre article à ce sujet dans le magazine SLATE : <http://www.slate.fr/tribune/83673/iconoclastie-principe-constitutionnel>

Il croit pouvoir distinguer dans la Déclaration de 1789 deux types de supports de droit, l'Homme d'un côté, et le Citoyen, de l'autre, et en inférer l'existence de deux types de droits, ceux de l'Homme et ceux du citoyen. Ceci lui permet notamment de pouvoir poser en principe la non limitation des droits de l'Homme au nom de ceux du Citoyen, les premiers s'imposant pour lui à tout coup aux seconds. Cela lui permet aussi de réduire la portée du concept d'ordre public (ce qu'il dit) ou de celui d'intérêt général (ce qu'il ne dit pas mais résulte de son raisonnement) qui ne se situeraient pas au nouveau principiel mais à celui du simple outil.

Cette lecture est discutable car la lettre de la Déclaration ne fait pas ce distinguo, droits de l'Homme d'un côté et droits du Citoyen de l'autre. Elle est au contraire dans le ET de son titre (« Déclaration des droits de l'Homme ET du Citoyen) et elle ne qualifie pas tel ou tel droit qu'elle établit, comme étant de l'Homme ou du Citoyen. Toute son économie n'est pas dans un primat des droits de l'Homme sur ceux du citoyen, primat que l'on qualifierait aujourd'hui de « droit de l'hommiste », mais dans un subtil équilibre entre l'exercice des droits qu'elle consacre (qu'ils soient de l'Homme ou du Citoyen, ou des deux) et les exigences de l'ordre public, ou de l'intérêt général, qui ne sont pas de simples outils mais qu'elle situe, eux aussi, au niveau des principes.

J.C. Milner se trompe, mais ce n'est pas par erreur. Sa lecture de la DDHC est volontariste (« Relire la révolution » est d'ailleurs le titre de son ouvrage) dans un objectif précis le primat des droits de l'Homme. On peut ne pas le rejoindre, en toute cordialité, quand c'est au défi de la lettre du texte et de la portée de nos principes fondamentaux qui englobent, au niveau principiel et pas à celui de simples outils contrairement à ce qu'il dit, les concepts d'ordre public ou d'intérêt général qui peuvent venir limiter ou borner l'exercice des droits même les plus fondamentaux.

Même la Convention européenne des droits de l'Homme et la jurisprudence de la Cour qui veille à sa bonne application, consacre cette analyse par exemple sur la liberté d'expression des convictions.

Les nouvelles des fronts bébêtes

Sont toujours des nouvelles d'effroi...

1) La droite navrante sur la PMA

Inénarrable Figaro qui déterre la hache de guerre du « mariage pour tous ».

Il a conjuré le président de ne pas suivre l'avis du Comité d'éthique, qui vient de se prononcer en faveur de l'extension de la PMA aux femmes seules ou en couple. Il évoque un enjeu « anthropologique », et oppose le droit de l'enfant à celui des parents.

Bizarrement, toutefois, il ne demande pas l'abrogation de la PMA pour les couples hétérosexuels, qui existe depuis des lustres et met aussi en jeu le « droit de l'enfant » tel que le conçoit le journal. C'est donc bien son extension à une partie des homosexuels qui heurte le Figaro et non son existence en soi.

Droit de l'enfant ou discrimination ?

Canard bien con, ça c'est sûr !

2) La « Gauche » bélante sur l'état d'urgence

Une partie de la gauche, des associations de défense des droits de l'Homme ainsi que le Défenseur des droits annoncent des âneries en continu sur l'état d'urgence et bien sûr sur le dispositif de droit commun renforcé qui devrait permettre d'en sortir sans faire hurler de rire les islamistes.

Le projet est désormais connu et offre les garanties de protection de nos libertés qu'on était en droit d'attendre avec l'intervention du juge judiciaire pour autoriser et contrôler les mesures les plus risquées, telles les perquisitions nocturnes de domicile. En demander davantage nous exposerait à être à poil, hors état d'urgence, face à ceux qui veulent nous détruire. La récré est terminée et les idiots utiles peuvent ranger leurs billes.

Souhaitons que le débat parlementaire qui va suivre, puisque c'est une loi, soit à la hauteur des enjeux et ne bouleverse pas le subtil équilibre trouvé entre la nécessaire protection des libertés et l'exigence d'efficacité contre la barbarie islamique²⁴. Equilibre reconnu par le Conseil d'Etat dans son avis sur le projet de loi.

Le crétin du mois

Crétin, comme Ruffin

En prime, ça rime, c'est bien...

Et couillon comme Mélenchon, serait-on tenté d'ajouter, ça ne rime pas aussi bien ? Mais la rubrique du « Couillon du mois », n'existe pas (ni celle du « Salaud du mois », dommage) et il y a des jours où on le regrette.

Crétin, c'est déjà du boulot et Ruffin a un don, c'est sûr. Non seulement, comme les autres députés insoumis ou frontistes, il n'a pas salué l'élection de François De Rugis au « Perchoir » de l'Assemblée nationale en se levant avec les autres députés, mais placé à côté de lui par le hasard de l'ordre alphabétique il a eu un comportement humainement indigne d'une intelligence et d'un affect normaux.

Pas un mot, pas un geste sinon la consultation permanente compulsive de son téléphone portable, se détournant même sans un regard lorsqu'il fut contraint de se lever pour laisser passer la nouveau président de l'Assemblée qui devait regagner le « perchoir ». Comme un ado bien débile. Parole, une tâche pareille, à la récré je lui en mettrai bien une.

En plus, ce niais pavane avec sa fortune personnelle, devant micros et caméras renonçant à grand renfort de publicité personnelle à la majeure partie de son indemnité parlementaire...

²⁴ Pas nécessairement terroriste d'ailleurs avec la consécration par cette loi du pouvoir de l'Etat (préfet) de dissoudre des associations notamment culturelles clairement antirépublicaines dans leur expression, pouvoir qui sans cela hors période d'état d'urgence, ne relevait que du maire

S'il l'avait fait sans rien dire, il eût été admirable. Mais, il n'est qu'un paon. Réussissant à écœurer ainsi d'autres insoumis, les idiots, qui s'en sont sentis culpabilisés au point de devoir se sentir contraints de préciser, eux aussi publiquement, qu'ils ne pouvaient pas et en avaient besoin pour vivre... Car sinon vous pensez bien eux aussi auraient bien vécu avec un SMIC s'ils avaient eu ses « à côtés » ! L'argent c'est sale hein ?

On pourrait même appeler la rubrique à l'avenir « Le Ruffin du mois », mais ce serait lui faire trop de pub et trop d'honneur pour un tout petit, petit personnage...

La p'tite Biblio

Pour une présentation intéressante de la réforme du droit du travail par ordonnance²⁵ voir la vidéo du professeur Gilbert Cette, sur le site Xerfi Canal, vidéo très pédagogique :

http://www.xerficanal-economie.com/emission/Gilbert-Cette-Gilbert-Cette-Reformer-le-travail-la-place-du-code-de-la-branche-de-l-entreprise-6378_3744855.html?utm_source=Mod%E8le%20diffusion%20Xerfi%20Canal&utm_medium=email&utm_campaign=XC300617

On n'est en désaccord que sur un seul point : contrairement à ce qu'il dit, les dispositions législatives du code du travail ne seront d'une part supplétives aux accords (d'entreprise ou de branche) que, dans certains domaines, lorsque il n'y aura pas d'accord conclu et, d'autre part, elles seront d'ordre public (contraignant ainsi tout accord) chaque fois que le législateur l'aura décidé. C'est pourquoi on ne peut pas parler d'inversion de la hiérarchie des normes. Cette erreur d'analyse juridique est surprenante mais n'altère pas la qualité de son propos.

²⁵ En complément de notre récent billet « Droit du travail, l'ordonnance du docteur Macron » publié sur ce blog (voir <https://francoisbraize.wordpress.com/2017/05/29/droit-du-travail-lordonnance-du-docteur-macron/>)

Blog ami

Comme un nouveau « Blog ami » certes, mais comme un stagiaire devant encore faire ses preuves :

Le site « The Conversation » (<http://theconversation.com/fr>)

où l'on ne trouve que des articles écrits par des universitaires et dans une situation d'indépendance vis-à-vis des groupes d'intérêt.

Mais, « blog ami » encore stagiaire devant encore faire ses preuves pour DECODA. L'indépendance, nous en avons la preuve, n'empêche pas la confusion de la pensée et la soumission idéologique avec un article invraisemblable de mauvaise foi d'une certaine Geneviève Koubi sur la sortie de l'état d'urgence.

Nous avons commenté cet article et posé des questions légitimes qui sont restées sans réponse à ce jour²⁶, ni du site, ni de l'auteur.

On va dire « joker » possible pour ce site mais si ça devait se reproduire ça serait la porte de DECODA !

En attendant on n'a pas entendu vous en priver car il y a plein de bonnes et belles choses et sur de nombreux sujets sur ce site... si on veut bien oublier la bavure Koubi.

²⁶ Voir à ce sujet l'article de G. Koubi, les commentaires et ses réponses sur <https://theconversation.com/etat-durgence-etat-dalerte-79460>